

Remarque préliminaire : Le programme de bourses Albertus Magnus accorde une grande importance à une culture de la sauvegarde et à une approche respectueuse des autres, y compris par les boursiers. C'est à cela que nous souhaitons sensibiliser par le biais de ce document. En cas d'activité pastorale annexe dans les (archi)diocèses allemands, qui n'est toutefois autorisée que dans une mesure limitée, la déclaration d'engagement personnel suivante est mise à la disposition du (archi)diocèse concerné.

Déclaration d'engagement personnel

(Nom) (Prénom) (Date de naissance)

(Rue) (Code postal, Lieu de résidence)

Contexte

L'Eglise catholique veut offrir à tous les êtres humains, en particulier aux enfants, aux jeunes et aux adultes ayant besoin de protection ou d'aide, des espaces de vie dans lesquels ils peuvent développer leur personnalité, leurs capacités et leurs talents. Il doit s'agir de lieux protégés dans lesquels ils se sentent acceptés et en sécurité. Les enfants et les jeunes en particulier ont besoin de modèles qui les respectent et les soutiennent en tant que personnalités autonomes et en qui ils peuvent avoir confiance. La responsabilité de leur protection incombe à tous les collaborateurs de l'ensemble du travail ecclésial. Ceux-ci sont tenus d'avoir une attitude réfléchie vis-à-vis de leurs semblables et d'aborder rapidement et de manière appropriée les violations de limites commises par des collègues ou d'autres personnes. Ceci est confirmé par la signature de cette déclaration d'engagement personnel.

Déclaration

Mes relations avec toutes les personnes, en particulier avec les enfants, les jeunes et les adultes ayant besoin de protection ou d'aide, sont empreintes d'estime et de confiance. Je respecte leurs droits et leur dignité.

1. Je m'engage à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour qu'aucune autre personne ne soit victime de violences psychologiques, mentales, physiques ou sexuelles.
2. Je soutiens d'autres personnes, en particulier des enfants, des jeunes et des adultes ayant besoin de protection ou d'aide, dans leur développement en tant que personnalités autonomes, capables de croire et de vivre en communauté. Je les renforce pour qu'ils défendent efficacement leur droit à l'intégrité psychique et physique et leur droit à l'aide.
3. Je gère la proximité et la distance de manière attentive et responsable. Je respecte la sphère intime et les limites personnelles de la pudeur des personnes. J'en tiens compte également dans mes rapports avec les médias sociaux, en particulier lors de l'utilisation du téléphone portable et d'Internet.
4. Je m'efforce de prendre conscience de toute forme de violation des limites personnelles. Je prends activement position contre les comportements discriminatoires, violents et sexistes, que ce soit en paroles ou

en actes. En cas de violation des limites observée, je m'engage immédiatement pour la protection des personnes concernées. J'écoute les personnes qui souhaitent me faire comprendre qu'elles sont victimes de violences psychologiques, sexuelles et physiques. Je suis consciente que ces violences sont commises par tous les sexes et que les victimes ne sont pas seulement des femmes, mais aussi souvent des hommes.

5. Je m'engage, en cas de soupçon fondé de mise en danger du bien-être d'une personne, à informer directement le service compétent. Je connais les voies de procédure et les interlocuteurs correspondants pour mon diocèse, mon association ou mon organisme responsable. Je sais où je peux me faire conseiller ou, en cas de besoin, obtenir de l'aide pour clarifier les choses et obtenir un soutien, et je vais y avoir recours.

6. Je m'efforce d'être attentif à ma position de confiance et d'autorité. J'agis de manière compréhensible et honnête et je n'exploite pas les dépendances.

7. Je suis conscient(e) que tout acte sexualisé que je commets avec ou sur des personnes sous ma protection entraîne des conséquences disciplinaires et/ou pénales.

8. J'ai été informé(e) sur les questions de protection des enfants et des jeunes en tenant compte des directives du règlement sur la prévention des abus sexuels de mon diocèse, de mon association ou de mon organisme responsable par le biais d'un manuel, je l'ai lu attentivement et j'ai pris connaissance du fait que je peux toujours m'informer de manière actualisée sur leurs sites Internet sur les offres de formation continue et de perfectionnement et sur les questions pratiques de prévention.

Un guide sur la déclaration d'engagement personnel ainsi que d'autres informations du diocèse de Limbourg (= diocèse de situation pour le programme de bourses) se trouvent sous <https://gegen-missbrauch.bistumlimburg.de> > Prävention > Verordnungen und Bestimmungen

9. Je suis conscient(e) des différences culturelles et de leurs effets dans mes relations avec les autres, en particulier avec les enfants, les adolescents et les adultes ayant besoin de protection ou d'aide, et j'en tiendrai compte en conséquence.

10. Je certifie que je n'ai pas fait l'objet d'une condamnation définitive pour une infraction pénale liée à la négligence de mineurs ou à des violences physiques ou sexuelles¹ et qu'aucune enquête n'a été ouverte à mon encontre. Si une enquête est ouverte à mon sujet, je m'engage à en informer immédiatement le responsable des ressources humaines, mon employeur et le programme de bourses. Je peux également satisfaire à mon obligation d'information en adressant une communication correspondante à l'instance compétente pour vérifier le certificat de bonne conduite élargi conformément au chiffre 3 des dispositions d'exécution du règlement de prévention.

Lieu et date

Signature

¹ Pour l'espace juridique allemand, §§ 171, 174 à 174c, 176 à 180a, 181a, 182 à 184g, 184i, 201a al. 3, 225, 232 à 233a, 234, 235 ou 236 StGB (voir <http://www.gesetze-im-internet.de> > Gesetze/Verordnungen > S > StGB pour la version respectivement en vigueur) ainsi que les réglementations correspondantes du pays d'origine.